

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2016

1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Le maire informe le Conseil Municipal de la signature, par Mr le Préfet, de l'arrêté concernant l'extension du territoire de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017. L'élection du représentant de la commune au sein de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain devra intervenir en décembre 2016.

Le maire présente la modification des statuts de la CCPA applicable au 01.01.2017 suite à l'application de la loi NOTRe. Le conseil municipal adopte ces nouveaux statuts à l'unanimité.

Le maire fait le compte rendu de la réunion de la CCPA du 29 septembre 2016.

2 – TRAVAUX

- Mur de la place de Brénaz : fin des travaux. Il restera les plantations.
- Démolition diverses : en cours
- Columbarium : en cours
- Vidéo-protection : en cours
- Protection captage d'eau potable : ouverture des plis lundi 10 et lundi 17 à 18h00.

3- PLAN LOCAL D'URBANISME/PLAN DE PREVENTION AUX RISQUES INONDATIONS

Le maire présente le compte rendu de la réunion avec la Direction Départementale des Territoires concernant le Plan de Prévention aux Risques Inondations.

4- SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention entre la commune et la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2017.

5- TERRAIN

Le Conseil municipal accepte la proposition d'achat du terrain cadastré D 403, d'une superficie de 12 972 m², appartenant à Mr et Mme MERLE, au prix de 1297.20 euros.

6- STATUE DE SAINT NICOLAS

Le maire informe le Conseil Municipal du dépôt de candidature auprès du laboratoire Arc Nucléart pour la restauration de la statue de Saint Nicolas.

7- CREDITS

Le Conseil Municipal valide les décisions modificatives suivantes :

Budget commune :

Vidéo-protection : 20 000 euros. Transfert du chapitre 2158 au 2315

Tondeuse : 5 000 euros Transfert du chapitre 2183 au 21571

Programme informatique : 5 000 euros Transfert du chapitre 2138 au 2051

Budget eau/assainissement fonctionnement :

amortissements : 7 000 Euros. Transfert du chapitre 61528 au 6811

Budget eau/assainissement investissement :

amortissements : 17 000 Euros. Transfert du chapitre 2315-916 aux chapitres 139111 (1 000 Euros) et 13 918 (16 000 Euros).

8- ACCESSIBILITE DES BATIMENTS

Le Conseil Municipal valide le dossier AD'AP.

9- CCAS

Le maire présente l'organisation du repas de l'amitié et du colis de Noël.